



BLASON :

Créé par Jean-Claude MOLINIER, héraldiste amateur et adopté en septembre 2001.

« D'argent, à une cloche d'azur et une bordure de gueules, maçonnée de sable. »

TOPONYMIE :

Nom d'origine vieux français "Bacon" qui désigne le lieu où l'on vendait du bacon c'est à dire de l'échine de porc.

LA BACONNIÈRE

EXPLICATIONS :

L'argent indique la présence d'anciens fours à chaux et de carrières d'argile.

La cloche représente celle de Saint Sauveur où l'histoire locale raconte qu'un serpent ailé y aurait trouvé refuge avant d'être chassé. Elle est bleue pour rappeler les nombreux cours d'eau de la commune dont le Vicoin.

La bordure rouge maçonnée comme un mur symbolise l'ancienne briqueterie qui a assuré la prospérité du village.

Les ornements sont deux deux gerbes de maïs de sinople, fruitées d'or, mises en sautoir par la pointe et liées d'argent afin d'honorer l'activité agricole.

Le listel d'argent porte le nom de la commune en lettres majuscules de sable.

La couronne de tours dit que l'écu est celui d'une commune ; elle n'a rien à voir avec des fortifications.

PRÉCISIONS HÉRALDIQUES :

Les effets d'ombre sont obligatoires pour visualiser les reliefs des différents composants constituant le blason. Ils sont toujours dirigés de l'angle du chef dextre à la pointe senestre.

L'écu est le premier affecté par cet effet d'ombre puisqu'il correspond au bouclier que porte le récipiendaire, représenté notamment par la couronne et les ornements qui sont le premier plan.

L'argent est le premier niveau de l'écu, appelé champ, un peu comme un plateau sur lequel vont se disposer les éléments qui doivent apparaître en relief ; c'est la raison de l'ombre sur la cloche et la bordure.

La bordure est une pièce honorable qui mesure un module d'épaisseur sur les sept que compte l'écu dans la largeur et sur les huit de la hauteur.

Le maçonné désigne les joints entre les pierres ou les briques d'un mur.

ARMES UTILISÉES :

Le blason de La Baconnière a été réalisé sans reprendre d'armoiries de famille.

HISTORIQUE HÉRALDIQUE :

La commune de La Baconnière n'a jamais fait réaliser d'autres armoiries, respectant ainsi les règles héraldiques.